

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 70060

Numéro SIREN : 494 750 839

Nom ou dénomination : A.M. TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 2577

BILAN - ACTIF

000110 - SARL A.M. TRAVAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	4 753	3 832	921	
Autres immobilisations corporelles	5 803	2 480	3 322	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 556	6 313	4 243	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 752		3 752	5 847
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	36 015		36 015	500
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	8 238		8 238	24 013
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	260 123		260 123	200 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	127 088		127 088	109 355
Charges constatées d'avance (3)	727		727	1 671
TOTAL ACTIF CIRCULANT	435 943		435 943	341 385
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	446 498	6 313	440 185	341 385

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

000110 - SARL A.M. TRAVAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	232 075	170 746
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	128 219	61 329
SITUATION NETTE	365 793	237 575
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	365 793	237 575
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		32 916
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		32 916
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	34 652	51 173
Dettes fiscales et sociales	39 740	19 721
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	74 392	70 894
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	440 185	341 385

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

74 392

70 894

A.M. TRAVAUX
Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : Rue de Châtillon
71300 - MONTCEAU-LES-MINES
494 750 839 R.C.S CHALON-SUR-SAÔNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 128 218.61 € de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	128 218.61 €
À titre de dividendes aux associés	70 000.00 €
Soit 140 € par part	
Le solde	58 218.61 €
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 290 293.42 €.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 35 000 € ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 35 000 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 14 Mai 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

PA
C11

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} Janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	REVENUS DISTRIBUÉS	
	ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT DE 40 %	NON ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT DE 40 %
31/12/2022	NÉANT	
31/12/2021	NÉANT	
31/12/2020	25 000 €	25 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 Mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

